



Effinergie® est la marque du **label français Bâtiment Basse Consommation (BBC)**. Cette marque vise à identifier les bâtiments à très faibles besoins énergétiques. L'arrêté ministériel du 8 mai 2007 paru au Journal officiel du 15 mai 2007 définit les exigences réglementaires du niveau de performance énergétique BBC.

La consommation maximale d'énergie primaire pour les constructions résidentielles neuves doit être limitée à 50 kWhep/m<sup>2</sup> par an, soit environ 50% d'énergie en moins par rapport à des constructions conventionnelles. Effinergie® ne déconseille ni ne recommande aucun matériau ni système constructif, mais le but est bien de limiter les consommations.

Largement inspiré du label suisse Minergie, le label Effinergie® comptabilise les dépenses énergétiques liées au **chauffage et à l'eau chaude sanitaire**. La maison basse consommation à la française prend aussi en compte les dépenses **d'éclairage, de climatisation et de ventilation**.

Effinergie® a contribué à la création d'un label pour les bâtiments basse consommation neufs ou rénovés. Ce label vise les objectifs suivants : performance énergétique et limitation des nuisances environnementales dues au chauffage, à la climatisation et à la production d'eau chaude sanitaire.

Obtenir le label Effinergie® ouvre droit à des aides financières substantielles, tant dans le cadre d'acquisition, de construction que de rénovation.